

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2013

RECHERCHE SUR L'EMBRYON ET LES CELLULES SOUCHES EMBRYONNAIRES - (N° 825)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 17

présenté par
M. Le Fur

ARTICLE UNIQUE

Après le mot :

« recherche »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« répond à un impératif thérapeutique absolu et pour lequel aucune solution alternative n'est connue. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.